

Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée
de l'examen de la gestion et des comptes de la CIEHL pour l'exercice 2014
Préavis ../2015

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 5 mai 2015, à Corsier, le rapport d'activités 2014 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice sous revue.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

Présents :	Blonay	Gianni Pierre	Ghiringhelli Barbey
	Chardonne	Freddy	Aegerter
	Corseaux	Yves Patrick Vitor	Beldi Michaux Da Costa Silva
	Corsier	André Josiane	Goy Vodoz
	Jongny	Annerose Rodrigo	Lakhdar Leal
	Montreux	Denis Yanick	Golaz Hess
	Saint-Légier	Guy Marie-France	Marti Vouilloz Burnier
	La Tour-de-Peilz	Nathalie Jacques	Dubuis Vallotton
	Vevey	Gilbert Peter	Dutruy Schuseil
	Veytaux	Philippe	Andler

Excusés : Tous les autres membres sont excusés.

Le Conseil administratif était représenté par M. Franz Brun, syndic de Corsier et président de la CIEHL pour l'année législative 2014-2015. Mme Colette Rossier et M. Emanuele Ferrara représentaient respectivement le Service des affaires intercommunales de la Riviera et le Service des finances de la Ville de Vevey. La Commission intercommunale de gestion les remercie de leur disponibilité ainsi que des réponses et précisions qu'ils ont bien voulu lui fournir.

M. André Goy accueille l'assemblée et ouvre la séance. L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il est suivi tel que proposé.

Rapport d'activités 2014 et comptes 2014

M. Vallotton de la Tour-de-Peilz demande où on en est concernant l'étude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale, si tout a été mis en place, et si la finalisation reste pour mi 2015 ?

Sans vouloir entrer dans les détails de la communication transmise aux conseils communaux, Mme Rossier explique qu'un nouveau programme de travail a été établi avec de nouveaux interlocuteurs pour reprendre le contenu de l'étude afin que celui-ci soit plus conforme à l'offre. Une première communication / information devrait être faite d'ici l'été et une seconde, en automne. Elle relève que du point de vue du SAI, l'échange est bien meilleur que précédemment.

M. Vallotton souhaite vivement que les délais mentionnés soient respectés.

Mme Rossier l'espère aussi et rappelle que le calendrier de 18 mois n'est pas très réaliste dans ce type d'études et qu'un tel délai est tenable lorsqu'il n'y a pas trop de discussions et que les mandataires travaillent "seuls dans leur coin".

M. Marti de St-Légier s'inquiète de savoir si le fait que telle ou telle commune ont changé ou annoncé certaines choses a provoqué un retard dans les délais.

Mme Rossier répond que tel n'est pas le cas. L'éventuel mariage de Blonay - St-Légier n'a rien à voir avec ce qui s'est passé. C'est un processus qui implique beaucoup de discussions de la part des syndics déjà, ensuite à l'intérieur des municipalités et que cela prend du temps. Et la décision de Blonay - St-Légier de déposer un préavis d'étude n'a pas retardé le processus en tant que tel.

Concernant l'espace régional des Pléiades, M. Vallotton demande des précisions au sujet du délai et du projet.

Le projet a été modifié suite aux remarques des syndics. Il sera ensuite soumis aux municipalités, ce qui devrait intervenir dans les semaines à venir. En cas d'accord des municipalités sur le principe de la participation et sur le montant, un préavis sera rédigé à l'attention des 10 conseils communaux en automne 2015.

Dans quelle direction vont ces modifications ?

M. Brun explique notamment que des dortoirs pour des classes ont été intégrés au projet, afin que l'intérêt régional soit maintenu. Il précise que les syndics ont bien accepté le nouveau projet.

En final, M. Ghiringhelli souligne qu'en fait ce projet pose la question du type de développement touristique que l'on veut faire aux Pléiades.

M. Hess de Montreux demande s'il est envisagé un financement plus élevé pour l'avenir de la CIEHL et son fonctionnement ?

Suite au vœu de la Cogest, la situation a été évoquée au sein de la CIEHL, mais les syndics ne se sont pas penchés pendant des heures sur cette question et le montant de la cotisation reste pour l'instant à 5.- par habitant. En outre, les réflexions sur la CIEHL sont aussi indirectement liées à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale.

Mme Lakhdar pense donc qu'il faut attendre les conclusions de l'étude de faisabilité et les élections pour reprendre ces réflexions-là. Est-ce que la CIEHL est vraiment utile étant donné qu'il faut passer par le conseil communal ?

M. Brun rappelle que le mécanisme de la CIEHL n'est pas si mauvais et que très peu de projets ont été refusés. Cela permet également de filtrer les demandes et de ne prendre que les projets mûrs. Le problème est le montant des cotisations plafonné à 3,5 millions de francs et qu'aujourd'hui avec ce montant, il est difficile de faire quelque chose.

Concernant les comptes, Mme Dubuis de la Tour-de-Peilz demande si l'actif transitoire que l'on trouve au bilan vient du fait que des communes ne paient pas régulièrement.

M. Ferrera répond qu'il s'agit effectivement d'une commune qui a payé tardivement, après le 31 décembre, d'où le transitoire.

A l'issue de la discussion, le président procède au vote. Le rapport et les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité.

Divers

La parole n'étant plus demandée, la séance se termine à 18h35 et est suivie du verre de l'amitié.

Prochaine séance

Il est rappelé que dès le 1^{er} juillet 2015, il appartiendra aux commissaires de Jongny d'assurer la présidence et le rapport.

La prochaine séance, consacrée au budget 2016, aura lieu le mercredi 30 septembre 2015, à 18h30, à Jongny.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2014
- 2) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2014.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le Président

La secrétaire

André Goy

Josiane Vodoz

Fait à Corsier, le 20 mai 2015



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2015

le 6 mai 2015

Concerne :

Gestion et comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des articles 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2014 à Fr. 5.-- par habitant, lors de l'adoption du budget 2014 par les conseils communaux dans le courant de novembre / décembre 2013. La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'État.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2014 de la CIEHL.

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.



CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7/2015,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2014 ;
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :




Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Lyonel Kaufmann

Adopté par la Municipalité : le 30 mars 2015

Annexe : Rapport d'activités 2014



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014**HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT**

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2014, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Bernard Degex
Chardonne	Serge Jacquin
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Fabienne Curchod
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier-La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Lyonel Kaufmann
Vevey	Laurent Ballif
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basée sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2014 : présidence par M. Antoine Lambert, syndic de Corseaux,
vice-présidence par M. Franz Brun, syndic de Corsier.

Dès le 1^{er} juillet 2014 : présidence par M. Franz Brun, syndic de Corsier,
vice-présidence par Mme Fabienne Curchod, syndique de Jongny.

Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2014 : président et rapporteur, M. Patrick Michaux, conseiller communal à Corseaux,

Dès le 1^{er} juillet 2014 : président, M. André Goy, conseiller communal à Corsier, rapporteur, Mme Josiane Vodoz, conseillère communale à Corsier.

ACTIVITÉS 2014

Le CA s'est réuni à six reprises au cours de l'année écoulée. Outre la gestion des affaires courantes (comptes et budget), il a assuré le suivi des dossiers et études en cours, notamment:

- suite de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et / ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera;
- suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac);
- avancement du projet d'espace régional des Pléiades;
- fin des travaux de rénovation et inauguration de la Salle Del Castillo, à Vevey.

Par ailleurs, le CA a renoncé à transmettre aux municipalités une demande de soutien pour la rénovation de la halle des Fêtes de Praz Dagoud, sur la commune de Saint-Légier, la demande n'étant pas suffisamment étayée.

Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale

Pour rappel, le mandat, adjugé en mai 2012, a démarré officiellement en octobre 2012, pour une durée évaluée à environ 18 mois.

Après une première phase de diagnostic durant le 1^{er} semestre 2013, qui s'est globalement bien déroulée, la seconde phase de l'étude, soit la construction d'un "projet de société", ou "vivre ensemble", a démarré en octobre 2013, et s'est poursuivie durant l'année 2014.

Menée essentiellement au niveau politique et placée sous la conduite du responsable de l'étude et de son remplaçant, cette phase s'est avérée plus longue et délicate que prévu. Un certain nombre de réflexions et de documents ont été produits durant l'année, mais de nature encore abstraite et générale.

A fin 2014, le CA de la CIEHL a établi un bilan de la situation. Il a mis en évidence la nécessité de donner une orientation plus concrète à l'étude, l'objectif étant de produire rapidement des documents communicables à l'intention des autorités communales pour une finalisation à mi 2015.

Suite à cette demande, il est prévu que le bureau pilote propose une nouvelle organisation ainsi qu'un programme de travail concret en janvier 2015.

Pour rappel, le mandat a été adjugé pour un montant global de Fr. 516'672.-.

Suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac)

L'essentiel des informations concernant la suite du PA T/U est développé dans le rapport d'activités 2014 de la CORAT, chargée du suivi du dit projet pour le secteur géographique de la Riviera.

Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées en 2014, correspondant aux travaux menés d'une part, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et d'autre part, à l'échelle du secteur géographique de la Riviera, ces dépenses étant financées par le biais de la CIEHL.

⇒ *Mandat de coordination générale du projet*

Pour rappel, les partenaires du PA T/U ont défini les modalités de travail pour la "phase de préparation à la mise en œuvre" du projet en 2012. Un mandat de coordination générale du projet a été octroyé au bureau team+, qui a démarré début 2013. Pour 2014, son activité s'est concentrée au printemps et au début de l'automne, portant d'une part sur l'analyse de l'examen définitif de la Confédération et d'autre part, sur la définition de pistes pour la suite, en termes d'organisation et de fonctionnement.

Comme convenu entre les partenaires en 2012, la clé de répartition pour ce mandat est répartie à parts égales entre Canton (50%) et communes (50%). La participation des communes se fait au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique, la part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

Sur le montant total budgété de Fr. 62'510.- (période 2013-2014), un montant de Fr. 13'028.45 a été dépensé en 2014, soit Fr. 4'342.80 pour la Riviera (montants TTC).

Sur l'ensemble de la période 2013-2014, le total des dépenses s'élève au final à Fr. 51'646.50, soit Fr. 17'215.45 pour la Riviera (montants TTC).

⇒ *Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique Riviera*

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Sur la base de la "feuille de route" proposée par le bureau team+ en 2013, le dit bureau a poursuivi ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, en étroite collaboration avec le SAI.

Sur le montant total budgété de Fr. 73'400.- (période 2012-2014) à charge des dix communes de la Riviera, le montant dépensé en 2014 s'élève à Fr. 32'033.25 (montants TTC).

Sur l'ensemble de la période 2012-2014, le total des dépenses s'élève au final à Fr. 71'738.70.

⇒ *Etude d'accessibilité Ouest de l'agglomération - La Veyre-Fenil (chantier URB7)*

Lancée en 2013 et pilotée par la CORAT, en partenariat avec Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton, l'étude a été finalisée et validée par la CORAT début 2014, une fois complétée par un programme d'actions visant à présenter de manière synthétique les tâches concrètes à entreprendre par les communes.

S'agissant d'un secteur important de l'agglomération, le mandat d'étude était financé à parts égales entre la Riviera et la DGMR. Sur un montant total budgété de Fr. 84'975.-, la Riviera et la DGMR ont dépensé chacun le montant de Fr. 2'160.- en 2014, correspondant à la finalisation de l'étude (montants TTC).

⇒ *Etude RC 780a*

Les démarches en vue de lancer une étude sur cet axe majeur traversant la Riviera de part en part ont démarré courant 2014. Pour l'essentiel, elles ont consisté à élaborer un cahier des charges, établi d'entente entre le SAI, le bureau team+ et la DGMR. Elles vont se poursuivre en 2015 avec l'attribution d'un mandat d'étude pour l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement sur la RC 780a, qui englobe le périmètre de toute la Riviera, de Chardonne à Veytaux.

Le pilotage de l'étude est assuré par la CORAT en partenariat avec la DGMR, qui assure également la coordination du projet avec le secteur du Haut-Lac, en particulier en lien avec le futur hôpital.

Le canton participe au financement du projet à hauteur de 30% au maximum, le solde étant pris en charge par les dix communes de la Riviera au travers du budget de la CIEHL. Un montant à cet effet a été inscrit au budget 2015.

⇒ *Etude TP Riviera*

Initiée au printemps 2014 par les communes de Blonay et St-Légier, en partenariat avec la DGMR et les VMCV, la réflexion concernant la desserte en TP de la zone industrielle et commerciale de la Veyre, puis, plus largement, la desserte TP des deux communes, a finalement été élargie au périmètre de toute la Riviera et placée sous le pilotage de la CORAT à fin 2014, toujours en partenariat avec la DGMR. Un mandat d'étude portant sur la définition d'une stratégie globale TP la plus concrète possible a été attribué au bureau Christie & Gyga. Une séance de démarrage est prévue au début 2015.

Comme pour l'étude RC 780a, le financement est assuré en partenariat par la Riviera et la DGMR, qui participe à hauteur de 30% des coûts environ. La part à charge de la Riviera étant financée par le biais de la CIEHL, un montant à cet effet a été inscrit au budget 2015.

⇒ *Perspectives 2015*

Les travaux de mise en œuvre du PA T/U Rivelac vont donc se poursuivre en 2015 avec le démarrage concret des deux études RC 780 et TP Riviera, initiées fin 2014. La CORAT va continuer de piloter les projets, en partenariat avec la DGMR et avec l'appui du bureau team+, qui continue d'assurer la coordination générale entre les partenaires du PA Rivelac et au sein de la Riviera.

Pour mener à bien ces différents projets, un montant total de Fr. 165'000.- a été inscrit au budget 2015 de la CIEHL, correspondant à la part de la Riviera aux différentes études et mandats de coordination.

Salle del Castillo

Pour rappel le préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey a été adopté par les 10 conseils communaux de la Riviera entre octobre et décembre 2013.

Les travaux se sont déroulés conformément aux prévisions et la salle Del Castillo rénovée a accueilli l'édition 2014 du Festival Images pour sa réouverture en septembre. L'inauguration officielle et publique a eu lieu le 1^{er} week-end de novembre 2014.

La participation de la CIEHL, dont le montant s'élève à Fr. 300'000.-, a été versée comme convenu une fois les travaux réalisés.

Espace régional des Pléiades

Un résumé de l'historique de ce projet a été présenté dans le rapport d'activités 2011 de la CIEHL. Le projet d'Espace régional des Pléiades présenté au CA a été reconnu d'intérêt public régional en septembre 2010. Le CA a consulté les municipalités sur le principe et le montant d'un soutien de Fr. 600'000.-, qu'elles ont toutes accepté, l'une d'elles conditionnant toutefois son accord à l'obtention de précisions complémentaires.

Depuis lors, le projet a évolué, et le Conseil administratif attend la présentation d'un dossier complémentaire, qui sera à nouveau soumis aux municipalités, en principe en 2015.

Comptes 2013 / budget 2015

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 10 avril pour l'examen des comptes 2013 et le 8 octobre pour l'examen du budget 2015. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix CC des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. Ont été principalement abordées les études découlant du projet d'agglomération, l'étude TP Riviera, ainsi que l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale.

La commission a en outre émis un vœu à l'intention du CA, le priant d'entamer une réflexion générale sur l'avenir de la CIEHL, notamment en examinant si la forme juridique et le montant des participations communales sont toujours en adéquation avec l'évolution des projets et les besoins de financement régionaux.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2013 et le budget 2015 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2014

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2013, ont atteint le montant de Fr. 384'805.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 1'954.18, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 386'759.18.

S'agissant des dépenses 2014, un récapitulatif pour les projets en cours est présenté ci-après.

⇒ Suite du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac :	
- Mandat de coordination générale	Fr. 4'342.80
- Mandat de coordination Riviera (CORAT)	Fr. 32'033.25
- Etude d'accessibilité Ouest aggro – La Veyre-Fenil	Fr. 2'160.00
Total suite du PA T/U Rivelac	Fr. 38'536.05
⇒ Etude d'opportunité et de faisabilité de fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale :	
- Une première facture correspondant aux prestations fournies du 1 ^{er} novembre 2013 au 31 décembre 2013 a été payée en mai 2014 pour un montant de	Fr. 23'147.55
- A cela s'ajoute une note d'honoraires pour l'année 2014 de Suite à la réorientation de l'étude, cette dernière facture a été contestée par la CIEHL. Son montant a toutefois été inscrit dans les passifs transitoires	Fr. 89'197.20
Total Etude fusion(s) et / ou gouvernance régionale	Fr. 112'344.75
⇒ Rénovation salle Del Castillo	Fr. 300'000.00

Les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales sont quant à eux de Fr. 12'705.--.

Le montant total des charges, y compris Fr. 77.20 de frais bancaires, s'élève à Fr. 463'663.00. La perte nette de l'exercice 2014 est de Fr. 76'903.82. En conséquence, le capital disponible est de Fr. 2'108'890.44 au 31 décembre 2014.

Annexe : Comptes 2014

Vevey, le 13 mars 2015 / CRO/SYG/nc

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2014	COMPTES 2013	
<u>ACTIF</u>				
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	21'050.75	22'670.80	
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	380'198.25	182'164.45	
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'716'591.95	2'041'977.45	
9139	Actifs transitoires	94'270.00	15'975.60	
9139.01	Impôt anticipé à récupérer	683.99	736.56	
TOTAL DE L'ACTIF		2'212'794.94	2'263'524.86	
<u>PASSIF</u>				
9206	Facture à payer	103'904.50	77'730.60	
		103'904.50	77'730.60	
<i>Fonds propres</i>				
9290	Capital au 1er janvier	2'185'794.26	2'007'750.34	
	Résultat de l'exercice	-76'903.82	178'043.92	
Capital au 31 décembre		2'108'890.44	2'185'794.26	
TOTAL DU PASSIF		2'212'794.94	2'263'524.86	
Compte d'exploitation au 31 décembre		BUDGET 2014	COMPTES 2014	COMPTES 2013
<u>PRODUITS</u>				
4421	Revenus des capitaux	900	1'954.18	2'104.54
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	380'420	384'805.00	380'420.00
TOTAL DES PRODUITS		381'320	386'759.18	382'524.54
<u>CHARGES</u>				
3183	Frais bancaires	100	77.20	81.27
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	11'000	12'705.00	13'563.00
	Suite études "transports et urbanisation"	200'000	38'536.05	-3'856.15
3189.041	Prolongation mandat MRS		-	-2'525.45
3189.042	Mandat de coordination générale		4'342.80	-7'963.35
3189.043	Mandat de coordination Riviera		32'033.25	-33'694.55
3189.044	Etude d'accessibilité Ouest Agglo / La Veyre-Fenil		2'160.00	40'327.20
3189.06	Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale	117'000	112'344.75	194'692.50
3189.07	Rénovation salle del Castillo	300'000	300'000.00	
TOTAL DES CHARGES		628'100	463'663.00	204'480.62
RESULTAT = Perte de l'exercice		-246'780	-76'903.82	178'043.92

Ville de Vevvey
Direction des finances
Le Chef de service

Gilles Altermath

Vevey, le 18 mars 2015